



N° 15 juin 2014

- 1) Déontologie...
- 2) Prime collective de performance (ou d'intéressement)...
- 3) Fermetures de postes ou services...
- 4) Ponts naturels..

inFO 49

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/> Mél fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP 49, le syndicat qui reste un syndicat !

CTL du 27 mai 2014 : Déontologie

La DDFIP locale n'appliquait pas les directives sur le respect des obligations fiscales des agents :

La Direction Générale donne raison à FO DGFIP49 !

Depuis deux ans, FO DGFIP 49, se battait seul lors des CTL contre la direction locale pour faire valoir les droits des agents de ce département en matière du respect des obligations fiscales.

FO DGFIP 49, après avoir obtenu que les collègues ne soient plus importunés par téléphone voire directement dans leur service, a demandé à ses responsables nationaux d'intervenir directement auprès de la Direction Générale afin que les agents de la DDFIP 49 soient considérés comme n'importe quel contribuable. Cette requête formulée à maintes reprises lors de comités techniques était restée lettre morte. Pour FO DGFIP49, les demandes de justificatifs à fournir lors des contrôles ne doivent pas se faire par la messagerie professionnelle de l'agent, mais selon le procédé mis en œuvre par l'administration auprès du contribuable lambda.

La ténacité a fini par payer, la Direction Générale recadre la DDFIP49 et la pousse à revoir sa copie !

Ci-dessous, la réponse de la Direction Générale suite à l'intervention de FO DGFIP 49 :

"Tout d'abord, je vous confirme que les agents de la DGFIP doivent être traités comme les autres contribuables, et qu'il convient donc de ne pas leur adresser de courriel sur leur boîte professionnelle sauf lorsque les agents ont eux-même communiqué leurs coordonnées ou donné l'autorisation que celle-ci soit utilisée.

Un message avait été adressé le 10 juin 2013 aux directions pour leur rappeler ce principe.

Les consignes ont de nouveau été rappelées tout récemment à la DDFIP, suite à votre intervention. Par ailleurs, concernant la demande de justificatifs et en suivant le même raisonnement (même traitement que pour tous les contribuables), dans la mesure où la demande de justificatifs est systématique pour les autres contribuables, il est cohérent que nos agents soient traités de la même façon." SIC !

FO DGFIP 49 a ensuite souhaité connaître le coût financier et le nombre d'heures travaillées par les responsables des SIP et leurs adjoints sur ce sujet. Copier/coller de la réponse de l'an dernier. " **Le coût et les heures travaillées n'ont pas d'importance par rapport à l'exemplarité des agents** ".

FO DGFIP 49 dénonce la débauche de moyens consacrée au contrôle systématique des déclarations fiscales des agents alors même que certaines professions ne sont que très peu contrôlées. Si le gouvernement veut faire de la lutte contre la fraude fiscale une priorité absolue (plusieurs dizaine de milliards par an), FO DGFIP 49 tient à rappeler (notamment à M. Mathieu) que **LA DGFIP N'EST PAS UN PARADIS FISCAL POUR SES AGENTS !**

Avec FO DGFIP 49 : Priorité aux agents

Prime collective de performance

Selon la Direction Générale, cette prime dont le montant est encore inconnu (maximum 150 € bruts) serait en principe versée avec la paye d'Août contre Mai ou Juin habituellement.

CTL du 27 mai 2014

fermetures de postes ou regroupements de services

FO DGFIP 49 a interrogé la direction sur sur les fermetures ou regroupements de services prévus fin 2014. Réponse de Monsieur Mathieu : “ **Évoquer cela est prématuré, vous le saurez à l'automne et il n'y a pas que les trésoreries rurales de concernées** ”. Fermer le ban !

Comme par le passé, **FO DGFIP 49** condamnera et combattra pour préserver tous les sites et services du département. Derrière la disparition du maillage des ex-trésoreries et les regroupements de services pour réaliser des économies d'échelle, se profilent l'inégalité de traitement des citoyens, la dégradation du service public et à son terme la disparition de la DGFIP.

Mais il se peut que nous nous soyons trompés d'interlocuteur en posant cette question à la direction lors de ce Comité technique. La CFDT qui prône avec le gouvernement Hollande 50 milliards d'économies au niveau des dépenses publiques dans le cadre du pacte de responsabilité, a sûrement une petite idée sur les restructurations à mettre en œuvre dans le département ? 19 milliards d'économies à réaliser sur la seule fonction publique d'État, peut-être pourra t'elle aussi glisser aux oreilles de la direction locale les sites où doivent être envisager les futures suppressions d'emplois.

Pour **FO DGFIP 49**, les collègues sont en droit de connaître dans les plus brefs délais le sort qui sera réservé à la structure dans laquelle ils sont affectés. Mais plus tard les organisations syndicales seront prévenues, moins elles auront, pour celles qui le souhaitent, la possibilité d'organiser la riposte.

L'essentiel peut se résumer ainsi : On discute, on se réunit en commission, on discute à nouveau, on convoque un CT, on rediscute en évitant de répondre aux questions gênantes, le temps passe... et les contre-réforme aussi ! Voilà, au niveau local comme au plan national **un dialogue dit “ social ”** doit se substituer à la négociation. L'essentiel étant d'afficher un consensus !

**POUR FO DGFIP49, LA SUPPRESSION DES SITES ET DES SERVICES
C'EST L'ADAPTATION DE LA DGFIP AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !
SI LES SERVICES PUBLICS ONT UN COÛT, LA DÉMOCRATIE N'A PAS DE PRIX !**

Ponts naturels : La position de FO DGFIP 49

Pour **FO DGFIP 49**, il y a lieu de positionner un PONT NATUREL quand une grande majorité de collègues y est favorable voire lorsque d'autres services publics départementaux sont fermés (écoles, préfecture,...).

FO DGFIP 49 ne se cache pas derrière une prétendue pseudo-liberté des collègues pour prendre ses responsabilités. Prétendre que la Direction doit laisser le choix aux agents qui souhaitent travailler ces jours-là alors même que les services sont fermés au public relève de l'hypocrisie. D'ailleurs, ceux qui soutiennent cette hypothèse en CT, ne sont sans doute pas les derniers à poser une journée de congé le moment venu. De plus, comment laisser croire que la direction laissera travailler seul un agent sur un site (ne serait-ce que pour des raisons de sécurité) ?

A **FO DGFIP 49**, nous sommes pragmatiques : Ne pas décider d'un pont naturel le 9 mai ou le 10 novembre, **c'est aussi léser les collègues qui seront contraints de venir travailler ces jours là**, (d'ailleurs, où est leur liberté ?). Alors oui, Pour **FO DGFIP 49**, il ne semble pas illégitime que tous les agents bénéficient d'un moment de repos un peu plus longs que d'ordinaire, ne serait-ce que pour se refaire une “ petite santé ” en évacuant un laps de temps plus conséquent les conditions de travail déplorables vécues au quotidien.

FO DGFIP 49 continuera à demander l'ensemble des ponts naturels, dans l'intérêt de l'immense majorité des agents.

Avec FO DGFIP 49 : Priorité aux agents

Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental
(SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars Angers))



Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____
Affectation : _____
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP

Fait à _____ le _____ Signature : _____
(66% est en crédit d'impôts)